



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

M 3193

Signataires : Louise Trottet, Emilie Fernandez, Ana Roch, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Angèle-Marie Habiyakare, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Marc Guinchard, Thierry Cerutti, Julien Nicolet-dit-Félix, Uzma Khamis Vannini, Jacques Blondin, Clarisse Di Rosa, Alia Chaker Mangeat, Léo Peterschmitt, Dilara Bayrak, Pierre Eckert, Thomas Wenger

Date de dépôt : 20 janvier 2026

Proposition de motion Concorde espace culture

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 216 de la constitution genevoise (Cst-GE), la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) et en particulier ses articles 14 à 16, son règlement d'application (RPCCA) ainsi que son document-cadre pour une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles,

considérant :

- que Concorde espace culture (ci-après Concorde) devrait être au bénéfice d'un cofinancement de la part de l'Etat de Genève et la Ville de Vernier selon le document-cadre précité, cosigné par l'Etat de Genève, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises ;
- que Concorde ouvrira ses portes à l'automne 2026 ;
- que la Ville de Vernier a pour sa part acté un financement pour Concorde dès 2026, respectant ainsi ses engagements selon le document-cadre ;
- que Concorde sera, dès son ouverture, parmi les plus grandes institutions culturelles genevoises et la seule d'envergure sur la rive droite, employant plus de 500 personnes par année dont 45 ETP de manière fixe, et qu'il est le fer de lance du grand projet « Châtelaine » avec un véritable campus culturel comportant programmation culturelle, lieux de répétition et de

création, hôtel, restaurant et immeuble de logement, répartis sur quatre bâtiments de 10 000 m² et 67 000 m³ au total ;

- que Concorde sera également la nouvelle maison du CFC danse, rattaché au DIP et seul cursus professionnalisant en danse contemporaine de Suisse, soit un pôle majeur de formation pour 80 élèves venant de tout le pays ;
- que son déploiement sera un fort vecteur de cohésion sociale, de dynamisation économique et de participation citoyenne dans une région du canton aux enjeux socio-économiques marqués ;
- que Concorde a déjà été identifié à l'échelle européenne comme centre de création d'envergure et nouveau pôle culturel majeur pour la Suisse romande, faisant rayonner Genève fort et loin ;
- que le 1^{er} projet de budget 2026 de l'Etat de Genève ne contient aucun financement pour Concorde, alors que ce financement serait pourtant en droite ligne avec la LPCCA, son règlement d'application et le document-cadre susmentionné ;
- que ce manque de financement met en péril la survie de Concorde dès son ouverture, ce qui aurait notamment pour impact un dégât d'image retentissant pour Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à inscrire le subventionnement de Concorde à la nouvelle mouture du budget de fonctionnement 2026 qui sera proposée d'ici fin mars 2026, afin d'assurer la pérennité et le déploiement de Concorde comme lieu majeur de rayonnement culturel, de création artistique, de dynamisation économique et de cohésion sociale à Genève et en Suisse romande ;
- en cas d'échec d'aboutissement de la nouvelle mouture du budget 2026, à revenir dans les plus brefs délais avec une solution de subventionnement pour Concorde dès son ouverture.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Concorde espace culture (ci-après Concorde) ouvrira ses portes en septembre 2026. Dès lors, il sera l'une des principales institutions culturelles du canton (67 000 m³). Fer de lance du PDQ Concorde, lui-même intégré dans le grand projet de développement territorial « Châtelaine » qui implique une forte densification du territoire (4500 nouveaux logements et 2500 nouveaux emplois à l'horizon 2030)¹, Concorde sera le premier centre culturel d'envergure sur la rive droite, dans une région riche de diversité mais aux enjeux socio-économiques marqués².

Bien plus qu'une seule salle de spectacle (1000 places debout / 500 places assises), Concorde sera un véritable écosystème culturel, se déployant sur 10 000 m² / 67 000 m³ et comportant 10 studios de danse de 100 à 200 m² chacun, 12 studios de musique, un studio d'enregistrement, une salle de création de 250 m², un restaurant de 116 couverts répartis sur deux niveaux, un hôtel de 46 chambres et un immeuble de 133 logements sur 9 étages pour 289 résidents (étudiants et logements sociaux). La richesse et l'ampleur de son programme sont sans comparatif dans toute la Suisse. Concorde s'inscrit donc autant comme un outil majeur de développement territorial, social et culturel que de rayonnement de Genève à l'échelle européenne.

Ce sera ainsi un pôle de convergence citoyenne, un vecteur de dynamisation économique et de participation culturelle pour toute une région, un vivier pour l'emploi local, encourageant les circuits courts, la mobilité douce (voie verte, nouvelle halte « Châtelaine ») et la durabilité. Concorde est également novateur de par l'intégration d'une activité économique au sein d'une entité culturelle, les revenus provenant notamment de l'immeuble de logements et de l'hôtel étant utilisés pour contribuer au financement de l'activité artistique.

Sa saison culturelle, répartie sur une soixantaine de dates, fera la part belle aux artistes genevois tout comme aux compagnies d'envergure à l'échelle européenne, dans une programmation résolument pluridisciplinaire, populaire et qualitative. Concorde sera aussi la nouvelle résidence du CFC danse, de la Bibliothèque de Châtelaine et ses 75 000 documents et de

¹ <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/grands-projets/chatelaine-petroliers>

² https://statistique.ge.ch/tel/publications/2024/informations_statistiques/autres_themes/is_sostat_02_2024.pdf

l'Orchestre de chambre de Genève. Le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre tout comme l'Association pour les musiciens adultes amateurs déployeront également leurs activités sur le site. Concorde sera, enfin, un lieu ressource pour le travail de répétition et de création de l'écosystème culturel genevois dans nombre de domaines (danse, théâtre, musique, arts de la scène), tant pour les professionnels que pour les amateurs.

Concorde est porté par une fondation de droit privé, la FODAC (Fondation pour le développement des arts et de la culture), reconnue d'utilité publique, et dont l'unique but est la création et l'exploitation de Concorde. La direction générale et artistique est portée par un binôme constitué de deux Genevois, Eve-Anouk Jebejian et Frédéric Steinbrüchel, entourés d'une équipe fixe de 45 ETP (hors auxiliaires) ayant à leur charge l'entièreté des pôles (programme culturel, hôtel, restaurant, logements).

En décembre 2022 déjà, Concorde a été reconnue comme une institution d'importance stratégique dans le cadre de la LPCCA, devant à ce titre bénéficier d'un financement conjoint canton-commune. A titre comparatif, toutes les institutions culturelles d'envergure (OSR, Théâtre de Carouge, etc.) bénéficient de ce statut, et d'un cofinancement. La Ville de Vernier, respectant cet accord, a ainsi inscrit le financement de Concorde à son budget avec un montant de 1 200 000 francs prévu pour 2026.

L'absence de financement pour Concorde dans le budget 2026 de l'Etat de Genève s'inscrit donc en porte-à-faux avec la LPCCA ; de manière plus grave, elle met directement en péril la pérennité comme la survie de Concorde dès son ouverture. En effet, sans l'apport financier du canton, Concorde risque bien de devenir une boîte vide ayant occasionné des coûts d'investissement certains : en clair, un gâchis que la collectivité ne peut se permettre. Le modèle intégré (tant sur le plan architectural que financier) aurait pour conséquence la fermeture du projet dans son ensemble, y compris pour les parties non culturelles que sont l'hôtel, le restaurant, etc. Une telle faillite aurait des effets délétères majeurs en termes d'emploi, de cohésion sociale, de dynamisme économique, mais aussi de réputation pour Genève à l'échelle suisse comme européenne.

Sur la base de ces constats, cette motion demande à l'Etat de Genève d'agir sans attendre afin d'inscrire le financement de Concorde espace culture à son budget annuel dès 2026.

Au vu de ces explications et de l'urgence de la situation, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.